

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

---

9 JANVIER 2017

---

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET  
BIOVERSITY INTERNATIONAL, FAIT À BRUXELLES LE 3 DÉCEMBRE 2012,  
MODIFIANT L'ACCORD DE SIÈGE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET  
L'INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES INSTITUTE, SIGNÉ À  
BRUXELLES LE 15 OCTOBRE 2003<sup>(1)</sup>

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS  
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES  
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES  
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE  
L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES  
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR MME MURIEL TARGNION.

---

---

(1) Voir Doc. n°379 (2016-2017) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le Ministre-Président	3
2	Discussion	3
3	Votes	3

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 9 janvier 2017<sup>(2)</sup>, le projet de décret portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 3 décembre 2012, entre le Royaume de Belgique et Bioversity International modifiant l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'International Plant Genetic Resources Institute, signé à Bruxelles le 15 octobre 2003 (Doc. 379 (2016-2017) n°1).

### 1 Exposé introductif de M. le Ministre-Président

M. le ministre-président précise que cet accord remplace le nom d'International Plant Genetic Resources Institute – IPGRI – par le nouveau nom de Bioversity International, en spécifiant que Bioversity reprend, en Belgique, l'ensemble des droits et obligations de l'IPGRI.

Bioversity International est étroitement lié à

certaines organisations des Nations Unies, tant au niveau de sa création que dans son fonctionnement.

Il était donc opportun de calquer son régime d'exonération d'impôts sur les traitements de celui de l'ONU.

L'accord de siège vise à régulariser la situation existante afin d'assurer le bon fonctionnement de Bioversity International.

### 2 Discussion

Le texte n'appelle aucun commentaire.

### 3 Votes

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse	Le Président
M. Targnion	J. Brotchi

---

#### (2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Collignon, M. Dermagne, M. Luperto, M. Onkelinx, Mme Targnion, M. Brotchi (Président), M. Destexhe, M. Mouyard, Mme Potigny, M. Van Goidsenhoven, Mme Stommen (en remplacement de M. Fassi-Fihri), M. du Bus de Warnaffe (en remplacement de Mme Waroux)

#### Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Ryckmans, Mme Vienne, membres du Parlement  
 M. Demotte, Ministre-Président  
 Mme Duvinage, collaboratrice au cabinet de M. le Ministre-Président Demotte  
 Mme Delcomminette, Administratrice générale de WBI  
 M. Dervaux, Directeur – Représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger ; Ressources humaines (WBI)  
 M. Demaegd, Directeur – Budget ; Contrôle des engagements budgétaires ; comptabilité (WBI)  
 M. Vanemmen, Chef de service – Budget ; Contrôle des engagements budgétaires ; Ressources logistiques : Comptabilité (WBI)  
 Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS  
 Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR  
 M. Caillet, collaborateur du groupe cdH